



L'édito de Greg :

Pensons à la sécurité de nos enfants, les vacances arrivent !!

Son port était recommandé, il est désormais obligatoire, depuis le mois de mars 2017, une loi impose aux moins de 12 ans de porter un casque à vélo. Outre cette loi, c'est le bon sens qu'il faut adopter pour la sécurité de nos chers Bambins, au quotidien !

Mais nous parents, montrons aussi l'exemple à nos enfants en portant SYSTEMATIQUEMENT le casque en vélo.

Les effets protecteurs du casque sont reconnus. Selon la Sécurité routière, il diminue le risque de blessure sérieuse à la tête de 70 %, celui de blessure mineure de 31 % et celui de blessure au visage de 28 %.

Un geste SIMPLE qui peut sauver des vies.

A la Une

Vous l'avez sûrement rencontrée, vue (ou entendue !) ces derniers week-ends, la fraîche équipe du Comité Sénouillacois a fait le tour de la commune pour annoncer les fêtes du village à venir

Le retour des aubades est de bon augure : en plus d'annoncer festivités et douceurs de l'été elles montrent avec quel dynamisme les traditions sont reprises

Pendant 3 jours, le village va être à l'honneur. Nous souhaitons de tout cœur que le soleil soit là pour nous laisser profiter pleinement de ce moment privilégié pour notre vie communale.

Actu du mois :

- Le mois dernier, les électeurs se sont déplacés aux bureaux de vote pour les présidentielles, il est maintenant tant d'élire les députés qui représenteront notre circonscription à l'Assemblée Nationale ;
- Du 15 au 22 Juin se dérouleront les épreuves du BAC et le 29 et 30 Juin ce sont les élèves de troisième qui plancheront pour le BREVET des collèges.

Bon à Savoir :

Les beaux jours sont là, l'été approche : Tonte, jardinage, soirée entre amis, festivités, etc. sont au rendez-vous. Quelles règles devons-nous respecter pour le « bien vivre » tous ensemble ?

➤ La loi interdit les **nuisances sonores diurnes** : « Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage », mais cet article R. 1334-31 du Code de la santé publique s'interprète de manière assez tolérante. En pratique, il ne faut pas abuser des bruits gênants.

Par conséquent, le plus souvent, il est interdit d'utiliser des outils de jardinage bruyants en dehors de ces créneaux :

- *En semaine : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 ;*
- *Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h ;*
- *Le dimanche de 10h à 12h.*

➤ On parle ensuite de **tapage nocturne** pour les faits intervenants entre le coucher et le lever du soleil. Même si la tranche horaire de 22h à 7h n'a pas de fondement juridique et qu'elle peut varier selon la période, il est communément admis de s'en servir comme base. Il peut s'agir de :

- *De cris, éclats de voix d'une personne ;*
- *de coups assésés sur la porte d'un logement, de l'usage intempestif des interphones des occupants de l'immeuble ou des sonnettes ;*
- *du bruit engendré par la musique ;*
- *du bruit des machines ;*
- *du bruit des animaux dont on a la garde...*

Donc en cas d'imprévu ou de fêtes, veuillez à ne pas « abuser » et pensez à avertir vos voisins.

Reconstruction de notre lagunage en station d'épuration roseaux plantés.

Pourquoi ce besoin ? Pour deux raisons. Nous sommes partis de :

- notre schéma d'assainissement de 2012/2013 qui faisait référence pour valider le PLU ;
- des alertes répétées lancées par l'organisme (satese) qui vérifie régulièrement l'état des rejets de nos lagunes, non conformes aux réglementations en vigueur depuis de nombreuses années. Notre station prévue pour 250 habitants reçoit aujourd'hui l'équivalent de 380 habitants branchés. De plus notre PLU prévoit une augmentation de la population de 107 ménages sur la période 2012-2022.

Il fallait réagir, et vite.

Pour cela nous avons lancé un appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre fin 2015, ce dernier nous a aiguillé tout au long du projet (cabinet ETUDEO).

Plusieurs étapes se sont ensuite déroulées avant le choix final. Il a fallu faire des études de sols, des études d'inondabilité du site et de géomètre (ce qui nous a permis de faire une offre d'achat au propriétaire du terrain en amont).

Puis, suite aux différentes réunions avec notre maître d'œuvre qui a établi plusieurs scénarios, mais aussi tous nos partenaires acteurs et financeurs, une solution a été retenue et validée début janvier 2017 : **refaire notre station sur le site actuel en roseaux plantés sur la base de 600 équivalent habitants (évolutive à 900 eq. habs.).**

Deux appels d'offres ont été alors lancés début mars : un pour la construction, l'autre pour la gestion des boues. Suite à l'ouverture des plis reçus, aux analyses et questions diverses posées aux différents candidats, la commission d'appel d'offres a retenu :

- l'entreprise STEP CONCEPT/Maillet TP pour la construction pour un montant de 337 436,01€ HT ;
- la société Alliance Environnement pour la gestion des boues pour un montant de 18 802€ HT.

Le projet dans son ensemble coûtera 404 643,25€ HT entre les études et les travaux, sachant que nous serons subventionnés à hauteur de :

- 60% par l'agence de l'eau sur l'ensemble des travaux y compris les études et l'achat du terrain ;
- 10% par le conseil départemental sur les études et travaux sauf le terrain et frais de notaire.

Les travaux débuteront mi-juillet pour se finir en décembre 2017.

Du côté du conseil municipal

Vous trouverez ci-dessous la liste des sujets abordés lors du dernier conseil qui a eu lieu le Jeudi 18 Mai 2017.

Vous pouvez retrouver le compte rendu détaillé sur le site de la mairie www.senuillac.fr ou directement en mairie.

Attention : Le compte rendu du conseil municipal ne devient officiel qu'après validation du conseil qui suit, toutes analyses ou interprétation fallacieuse reste de la responsabilité de son auteur.

- Délibérations :
 - Désignation du représentant à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ;
 - Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation de travaux et/ou d'achat de fournitures et de matériel, dans le cadre de l'exercice des compétences des communes auprès de l'agglomération, en matière de voirie ;
 - Autorisation du renouvellement et de la signature de la convention triennale avec la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) ;
 - Approbation du rapport annuel 2016 du SIAEP du Gaillacois (reporté au prochain Conseil) ;
 - Assainissement collectif : réhabilitation de la station d'épuration, attribution du marché ;
 - Attribution subventions nationales et locales 2017 ;
 - Ouverture de crédit - annulation mandat - sur l'exercice 2016 pour réaffectation au budget annexe bâtiments locatifs communaux ;
- Comptes rendus des différentes commissions et sujets divers :
 - Assainissement : test à la fumée route de Laval, passage caméra Rue des Cerisiers et Chemin des Balarands, réflexion sur la réfection d'une partie du réseau ;
 - Boulangerie : le dossier de consultation est prêt et l'appel d'offre sera lancé mi-juin ;
 - Ecole/ALAE : Réflexion pour les temps NAP de la prochaine rentrée, recrutement au niveau de l'agglomération d'une personne mobile sur les 5 communes du multi-site pour les remplacements et d'un directeur adjoint qui interviendra aussi sur des projets jeunes.

Date du prochain conseil municipal : Mardi 13 Juin à 20h30

la communauté d'agglomération en bref

La communauté d'agglomération Rabastinois/Vére Grésigne/Tarn et Dadou/Pays Salvagnacois va s'appeler : Communauté d'agglomération GAILLAC-GRAULHET. Ce sera aux conseils municipaux de se prononcer sur l'approbation de ce nouveau nom.

Dans les prochains mois, l'agglomération va porter une réflexion sur les équipements sportifs et en particulier sur les piscines.

L'agglomération va proposer aux communes de les accompagner vers le zéro-phyto (se passer de l'usage de produit de type désherbant, par exemple).

Vous pouvez consulter les comptes rendus des conseils communautaires sur le site www.ted.fr/conseils-et-deliberations

Petits mots mêlés :

Y M R A B A S T E N S Q M D P Y W U J D
N C P U C T N E M E P P O L E V E D A E
C O M E S O E T U A N U M M O C I X W C
A M I E R N M L J O F H B Ç P Y B Z A A
D P M T K I C M I A Y D T A Y U Q V I L
Y E J U A D O F U Q T E G D U B V A Q L
V T V H T R I T L N V T A R N O T Ç J I
P E W L Ç Ç E N I H E I T J I Z V G Q U
U N O J E L L M G R W I Z R R O U O H O
X C K W J T O I O P R G I A S J Y N T N
U E R U F P V A L L Y E B I Q K J K Z E
E S E F L O B A M R G A T Ç N K T V L S
G K D X F C U F C U S G N H B C I T G A
D M B Q V R A X E T R D A D O U X L D L
D V Y F M E T L I E P N M Ç B G V T V V
U T P Z A T E N G I S E R G E R E V Ç A
E E U Z K N O Y U C N G A I L L A C K G
X Y S V D I G C I Z T E H L U A R G E N
L W C N S A U N U Z I S Q Ç Ç E C K Q A
Y J K L N W Z Ç K D A A E Z U F G Y Ç C

Mots à trouver : interco, gaillac, graulhet, senouillac, veregresigne, compétence, voirie, commune, salvagnac, communaute, agglomération, rabastinois, rabastens, territoire, budget, vote, tarn, dadou et développement

Les petites infos sympas

Le Diction : Homme de Juin, homme à vin. Femme de juin, du genre coquin.

L'astuce : POUR SAUVER SES FINES HERBES : Vous avez des herbes fraîches que vous allez perdre? Déposez les dans un bac à glaçons et recouvrez d'huile d'olive (ou autre) et congelez. Prenez ensuite un glaçon aromatisé pour faire chauffer dans une poêle.

C'est une excellente façon d'ajouter du goût à vos recettes! Les cubes se gardent environ 1 an au congélateur.

La date du mois: *La Fête de la Musique* : Sous le slogan homophone à son nom, « Faites de la musique ! », elle encourage les musiciens amateurs à se produire bénévolement dans les rues et espaces publics. Grâce à l'organisation de nombreux concerts gratuits, d'amateurs mais aussi de professionnels, elle permet à un public large d'accéder à des musiques de toutes sortes et origines et même celles chantées dans toutes les langues.

Origine : Elle est d'abord imaginée en 1976, par le musicien américain Joel Cohen qui travaillait alors pour Radio France – France Musique. Cohen proposait pour cette chaîne des « Saturnales de la Musique » pour le 21 juin et le 21 décembre lors des deux solstices. Il voulait que les groupes de musiques jouent le 21 juin au soir, jour de l'Été boréal. Son projet a été réalisé le 21 juin 1976 à Toulouse.

Après les élections présidentielles de 1981, cette idée a été adaptée par Maurice Fleuret et mise en place en France par Jack Lang alors ministre de la culture.

Sa première édition a eu lieu le 21 juin 1982 mais elle est officiellement déclarée le 21 juin 1983. C'est l'occasion d'une liesse populaire et la manifestation connaît un succès croissant au cours des décennies suivantes.

En 2014, cette fête s'est complètement internationalisée : elle est reprise dans 120 pays sur les cinq continents et les deux hémisphères, avec plus de 340 villes participantes dans le monde.

Choix de la date : La date du 21 juin a été choisie car elle coïncide le plus souvent avec le solstice d'été dans l'hémisphère nord, et le solstice d'hiver dans l'hémisphère sud ; c'est le début respectif de l'été ou de l'hiver dans ces deux hémisphères (donc aussi un des jours les plus longs de l'année, ou la nuit la plus courte pour ceux qui festoient jusqu'à l'aube).

La coïncidence avec l'été symbolise ainsi le sacre de la nature à travers cette journée festive, à l'image des fêtes païennes dédiées à la nature ou aux moissons depuis l'Antiquité.



Les conseils pour votre extérieur de notre



paysagiste

Juin au jardin, encore un beau mois où les fleurs explosent à chaque coin du jardin, les arbustes sont en pleine croissance et les fruits de saison ont rempli les paniers comme la cerise, les fraises et les framboises.

Il est encore temps de planter les annuelles qui fleuriront fin d'été ou à l'automne.

N'oubliez pas d'arroser vos plantations par forte chaleur le matin de bonne heure ou le soir tard mais surtout régulièrement sans excès. Couper les fleurs fanées mais aussi vos fleurs à bulbes jauni. Vous pouvez aussi tailler les arbustes qui ont déjà fané mais aussi rabattre un cerisier en hauteur ou largeur après la récolte sans risque pour l'arbre.

N'oubliez pas de traiter à la bouillie bordelaise vos rosiers, la vigne, tomates, lauriers fleur avant que le mildiou s'installe. Si vos rosiers ont des pucerons, adoptez des coccinelles elles feront la joie des enfants.

Au potager, il est encore temps de mettre des plants de tomates, de concombres, de courgettes, poivrons... en les arrosant régulièrement mais pas sur la feuille. Vous pouvez semer les haricots, les betteraves, les carottes etc. pour une récolte plus tardive.

Bon courage et bonne récolte.



Les conseils pour votre santé de notre Docteur



Avec les beaux jours et les vacances qui arrivent à grands pas, il est temps de mettre à jour vos vaccins surtout si vous projetez de partir à l'étranger : fièvre jaune, diphtérie, tétanos, polio. Pensez aussi à vérifier s'il s'agit d'un pays en zone endémique de paludisme.

Et enfin, même si vous restez dans notre belle campagne, nous vous rappelons que le vaccin DT polio coqueluche est obligatoire pendant notre enfance mais aussi tous les 20 ans à partir de 25 ans puis tous les 10 ans à partir de 65 ans.

Il y a toujours quelque chose à faire à

Sénoquillac !

Agenda

- Dimanche 4 juin : Messe à 10h30 à l'église St Pierre (Pentecôte) ;
- Samedi 10 juin : Apéro concert organisé par l'APE ;
- Dimanche 11 juin :
 - Elections législatives (1^{ier} tour) ;
 - Messe à 10h30 à l'église St Pierre (Ste Trinité) ;
- Mercredi 14 juin : soirée portes ouvertes de l'association Danse de Salon ;
- Vendredi 16 juin : Hommage à Annie SALON à 18h devant la mairie ;
- Samedi 17 juin : Nissodia : Stage de Danse Africaine (pensez à réserver) ;
- Dimanche 18 juin :
 - Elections législatives (2^{ième} tour) ;
 - Messe à 10h30 à l'église St Pierre (Saint Sacrement du Corps et du Sang du Christ) ;
- Du 23 au 25 juin : Fêtes d'été de la St Pierre ;
- Vendredi 30 juin : à partir de 18h30, fête des quilles (amicale à la découverte des quilles à huit) ;
- Durant toute la période estivale, du 1^{ier} juillet au 1^{ier} octobre, les messes dominicales auront lieu à 9h.

Côté associations

(horaires consultables en mairie)

- Le LUNDI : Gym
- Le MARDI : Yoga Et Théâtre
- Le MERCREDI : Ligue HOOPA/Pokémon et Danse de salon
- Le JEUDI Activité Club Génération Mouvement et Gym